



BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (ESF)

Le titulaire du BTS Économie sociale familiale est un expert de tous les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat logement.

Il réalise des études techniques sur ces domaines et formule des propositions en fonction des besoins des usagers qu'il a au préalable identifiés. Il peut également concevoir et conduire des actions de conseil et d'animation autour de ces domaines. Par ses activités, il participe à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer la relation client et la vente conseil
- Animer et dynamiser l'offre commerciale
- Manager l'équipe commerciale
- Participer à la gestion opérationnelle
- Comprendre l'Anglais à l'écrit et à l'oral
- Développer des compétences en culture générale et en culture économique et juridique

LE PROGRAMME

Matières dispensées au sein du centre	1ère année	2ème année	Total
Expertise et conseil technologiques en vie quotidienne	257	192	449
Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement	87	108	195
Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne	130	120	250
Communication professionnelle - animation d'équipe	22	65	87
Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale	54	65	119
Langue vivante étrangère	43	43	86
Actions professionnelles	32	32	64
Examens blancs	50	50	100
Total année en contrat d'apprentissage	675	675	1350



PRÉREQUIS

- Titulaire du baccalauréat général, technologique ou professionnel (ASSP, Animation, SAPAT).
- Ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV
- Ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée.

Durant la formation l'apprenti bénéficie de plusieurs avantages ainsi que d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

INSCRIPTION

PARCOURSUP OBLIGATOIRE

CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

- Suis intéressé(e) par l'aide et le conseil aux personnes
- Possède déjà une expérience dans le bénévolat
- Dispose de compétences scientifiques, techniques et sociales pour établir le lien entre la vie quotidienne et la santé
- Dispose de compétences relationnelles et d'argumentation
- M'exprime et communique correctement à l'écrit et à l'oral
- - Sais échanger avec les professionnels du secteur
- - Dispose de capacités d'organisation et d'autonomie

APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

- Poursuivre mes études via une LICENCE PROFESSIONNELLE du champ sanitaire et social ou un Diplôme d'État CESF (Bac+3)
 - Être employé(e) dans différentes structures publiques et privées pour être :
- Conseiller en habitat, chargé de gestion locative, conseiller aux tuteurs familiaux , en vie quotidienne dans un établissement, en consommation, en prévention santé.

CONTACT

Bd Alfred Casile,
13127 Vitrolles
[04 42 89 42 02](tel:0442894202)

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



EN SAVOIR PLUS

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.

Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.

Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

EN AMONT :

UN ACCOMPAGNEMENT pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

EN ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (2 fois / an) est assuré durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre (le coordinateur pédagogique ou le formateur responsable du dossier professionnel). Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune apprenti de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un LIVRET D'APPRENTISSAGE de suivi en entreprise, complété par des visites en entreprise.

AU CENTRE DE FORMATION

*UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ est organisé avec l'appui des formateurs de matières générales, pour suivre les jeunes dans tous les aspects de sa vie d'étudiants, pouvant avoir un impact sur son bien être en formation (temps de transport pour se rendre sur le lieu de formation, conditions d'hébergement, situation familiale, connaissance de ses droits et devoirs sur le lieu de travail etc...)

*UN ACCOMPAGNEMENT par le Responsable Dispositif Formation :

Au gré des besoins des apprentis, des RDV INDIVIDUALISÉS sont mis en place pour ECOULER l'apprenti et le CONSEILLER (ex : situation conflictuelle avec l'employeur ou un membre du personnel, interrogations sur le temps de travail ou la rémunération etc...) Il fait l'objet d'un compte rendu écrit, co-signé par les deux parties pour acter la prise en considération de la problématique évoquée et surtout les solutions à apporter



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES : _____

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION : _____

Les évaluations sont de deux natures :

Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives

Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

ACCESSIBILITÉ : _____

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL : _____

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) est un diplôme de l' Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

